

**BORDEREAU D'ENVOI**  
 Constituant avec les pièces qu'il énumère  
 LA PROCEDURE enregistrée à l'unité  
 ← sous le numéro indiqué ci-contre

CADRE RESERVE AU DESTINATAIRE

*[Signature]*

UNITE (N. L. L. L. L.)  
 PROCES-VERBAL (N./ANNEE)

DATE DES FAITS  
 18 Septembre 1998

TYPE D'ENQUETE : Renseignement administratif

LOCALISATION DES FAITS

AFFAIRE (NOM DES PARTIES EN CAUSE)  
 D

OBJET DE LA PROCEDURE

Observation d'un objet volant non identifié

- 01 Procès-verbal de synthèse
- 02 Procès-verbal d'audition de témoin : D
- 03 Planche photographique
- 04 Relevé sur carte des lieux d'observation
- 05 Copie d'article de presse relatant l'observation

(DESTINATAIRES)

1	M. le Préfet du Département du	Date de clôture  Le 30/10/98	Vu et transmis par : L'adjudant Chef Adjoint au Cdt de la Brigade Territoriale de Le 31/10/98
1	M. le Général commandant la Région aérienne à		
1	Direction de la Gendarmerie Nationale (Bureau Défense Opération - Section Renseignement)		
1	Aux archives.		
		Signature	

(ANALYSE ET REFERENCES)

Observation d'un phénomène volant non identifié le 18/09/98 en soirée région ]

(DATE ET HEURE EN TOUTES LETTRES)

L'an mil neuf cent quatre vingt dix huit, le vendredi 30 novembre, à 10 heures 00.

nous soussigné, M , adjoint au commandant de la Brigade,

Unité ou service : Brigade Territoriale de

Vu les articles 59 et 298 du décret du 20 Mai 1903 portant règlement sur l'organisation du service de la gendarmerie,

rapportons les opérations suivantes :

**I.- Préambule :**

Le dix huit septembre mil neuf cent quatre vingt dix huit, la Brigade de a été mise en œuvre à vingt heures dix pour les raisons suivantes :

- Un objet volant non identifié est aperçu par plusieurs riverains des communes de

Nous avons été assisté dans nos opérations par le Gendarme W affecté à l'unité.

Le Centre opérationnel de la Gendarmerie de s'est chargé du recueil des différentes informations, de la transmission des compte-rendus, avis donnés aux autorités ou chefs hiérarchiques.

**II.- Constatations, mesures conservatoires :**

A) Etat des lieux : Les communes de sont du ressort du canton de se situe sur le canton de ;

Il s'agit de communes situées à la même altitude, en plaine, au bord du (Cf carte des lieux d'observations).

B) Constatations : La patrouille dénechée sur place arrivée à 20 heures 25 n'est témoin d'aucune phénomène volant à ;

Les conditions météorologiques sont les suivantes :

Ciel dégagé, en bord de nuit, étoilé, aucun nuage en direction du Rhin et de l'Allemagne. Temps frais : 11 degré Celsius. léger vent Sud Nord.

B) Mesures prises : Plusieurs riverains témoins du phénomène signalé ne veulent donner leur identité (peur du ridicule). Il a été demandé de prendre attache avec l'unité si des clichés photographiques pris par des témoins du phénomène se révélaient exploitables.

**III.- Enquête :**

Dès 22H00 Mme S , témoin à l'origine de l'alerte, précise avoir eu le temps de mieux observer le phénomène et ajoute qu'il pourrait s'agir d'un ballon dirigeable avec inscriptions sur le flanc.

La patrouille contacte ensuite M. D , personne qui relate détenir un document filmé du phénomène volant.

M. D produit alors le document vidéo filmé avec un caméscope format VHS C d'une durée de deux minutes.

Apparaît : un objet ovoïde luminescent, se déplaçant sens Nord Sud, sans changement d'altitude, virant lentement à babord et se révélant ainsi plus long que large, de forme ronde sur la tranche. Des éclats lumineux, toujours à la même fréquence sont visibles sur la partie haute et inférieure du phénomène. Selon le témoin, l'engin lumineux se déplaçait au dessus du sens NORD SUD puis a bifurqué vers où il a disparu. Le phénomène a été visible à peu près une demi-heure de 20h00 à 20h30. M. D déclare tenir à la disposition des enquêteurs son document vidéo.

L'enquêteur :

Les patrouilles Gendarmerie circulant sur le secteur jusqu'à deux heures du matin la nuit du dix huit Septembre au dix-neuf, n'ont constaté aucun phénomène lumineux dans le ciel ailleurs ou sur l'axe signalé par les témoins.

Samedi dix neuf Septembre 1998 M D est entendu pièce n° 02. Il relate ce qu'il a vu et filmé la veille.

Des articles relatifs au phénomène observé dans la presse locale des 19 et 20/09/1998 relatent l'événement faisant état d'un nuage lenticulaire.

Trois autres témoins contactés ou visités : Mr C  
; Mr H

Mr M ont état du même phénomène et comme M. D sont unanimes et catégoriques : il ne peut s'agir d'un phénomène gazeux naturel de type nuage.

L'exploitation de la vidéo remise par M. D, document de bonne qualité incite à abonder dans ce sens.

Le phénomène s'étant dirigé vers en fin d'évolution nous demandons le concours de l'officier liaison avec la

Des investigations effectuées : il apparaît que :

Courant Septembre 1998, dans le cadre du cinquantenaire de la société une action publicitaire a été menée côté à l'aide d'un dirigeable de forme « zeppelin », démonstrations en fin de jour et début de soirée.

Après vérifications auprès de la tour de contrôle de l'aérodrome de il s'avère que cet engin était bien en route dans la vallée du aux endroits et horaires relatés par les témoins. Confirmation est également donnée du fait par l'aérodrome de où le Zeppelin avait son point d'attache.

Quant à l'objet volant il était piloté par un , appartenant à une société loué par une société qui gérait son emploi du temps : la Société (société spécialisée dans la publicité aérienne).

Cette société contactée téléphoniquement a confirmé les vols publicitaires de nuit (avec projecteur et illumination du dirigeable) organisés dans la région nous intéressant. Ainsi dans la soirée du 18/09/98 un vol de nuit du dirigeable a bien été effectué dans la vallée du jusqu'à . La tour de contrôle de l'aérodrome de nous a confirmé les heures de ce vol : Départ à 19h09 ; retour à 22h25.

#### IV.- C L O T U R E :

De l'enquête effectuée et des investigations menées il apparaît bien que l'objet volant observé le 18/09/98 en soirée, vers 20h00 dans les régions de est bien le dirigeable affrété par la Sté dans le cadre d'une opération publicitaire.

Fait et clos à le 30/10/1998.

L'enquêteur :

Brigade Territoriale

PV n° 1114/98 du 19/09/1998

N° PIECE: 02

N° FEUILLET: 1/1.

(ANALYSE ET REFERENCES)

Observation d'un phénomène volant non identifié le 18/09/98 en soirée région

(DATE ET HEURE EN TOUTES LETTRES)

L'an mil neuf cent quatre vingt dix huit , le vendredi 30 novembre, à 10 heures 00.

nous soussigné, M \_\_\_\_\_, adjoint au commandant de la Brigade,

Unité ou service : Brigade Territoriale de \_\_\_\_\_

Vu les articles 59 et 298 du décret du 20 Mai 1903 portant règlement sur l'organisation du service de la gendarmerie ,

rapportons les opérations suivantes :

Le dix neuf septembre mil neuf cent quatre vingt dix huit à douze heures quarante cinq à son domicile entendons :

D \_\_\_\_\_, ingénieur en mécanique , demeurant \_\_\_\_\_, né le \_\_\_\_\_, marié, un enfant de nationalité Française qui déclare :

-----« Hier soir de 20 à 20h30 de mon domicile, j'ai vu un objet lumineux dans le ciel, il ne ressemblait à rien que je ne connaisse. J'ai observé cet objet lumineux comme suit :

-----« il était de forme lenticulaire, l'enveloppe semblait transparente avec une luminosité intense blanche provenant de l'intérieur, il y avait une tâche centrale plus sombre comme carrée, il présentait un rayonnement lumineux séquentiel suivant les longitudes et latitudes de l'appareil, de couleur blanche, plus intense, comme des flash. Il m'est très difficile d'estimer la distance par rapport à moi de l'objet : 1 kilomètre environ. J'estime également son altitude à 300-400 mètres par rapport à sa verticale. Ses dimensions et longueur je les estime ) 20-30 mètres, son épaisseur à la moitié de sa longueur.

-----« L'objet était silencieux de l'endroit où je me trouvais.

-----« Ce qui m'a frappé c'est la trajectoire de l'engin qui était parfaitement maîtrisée, ainsi que sa vitesse.

Sa trajectoire NORD SUD faisait penser qu'il remontait le \_\_\_\_\_. Arrivé à la verticale de l'engin a changé de direction : ce qui m'a permis de constater que la largeur de l'engin est la plus petite de ses dimensions. A ce moment l'objet que je voyais ou de face ou de l'arrière m'a semblé de section carrée, même hauteur, d'une épaisseur de la moitié de sa longueur. J'ai eu l'impression qu'il faisait comme un demi-tour remontant dans un premier temps vers le nord, puis bifurquant sur sa droite plein Est. L'altitude de l'engin était toujours la même. Je pense que la vitesse constante de l'engin est supérieure à celle d'un dirigeable. En fait il me faisait penser comme à une sorte de bactérie allongée avec un noyau plus gris à l'intérieur. L'enveloppe semblait fluctuante.

-----« J'ai pu filmer environ deux minutes de l'évolution de l'engin avec mon caméscope. J'ai essayé de prendre quelques photographies couleurs avec mon appareil \_\_\_\_\_ équipé d'un télé objectif de 300. Je vous remets mon original de cassette filmée pour que vous puissiez en faire des copies. Je désire simplement qu'elle me soit restituée après exploitation.

-----« Mon caméscope est un PANASONIC RX101 SOLM Palmcorder système SECAM VHS-C équipé d'un objectif de focale 3.9 =54.6mm et zoom rapport 14 (X14).

-----« Je ne pense vraiment pas voire je réfute catégoriquement l'article local d'un journal DNA de ce matin précisant qu'il s'agit d'un phénomène atmosphérique et naturel. Ce que j'ai observer était le produit élaboré d'une intelligence.

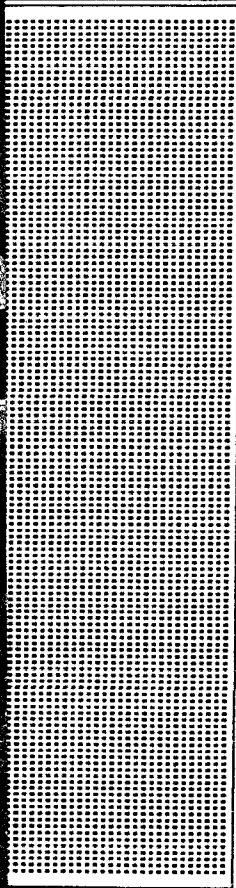
A \_\_\_\_\_ le même jour à 13 heures 30.

-----« Lecture faite persiste et signe.

La personne entendue :

\_\_\_\_\_ A signé au carnet de déclarations.

Les enquêteurs :



Prise de vue numéro : 001/3 .

*Légende :*

Position de Mr D lors de l'observation du phénomène sur le parvis de sa maison

Prise de vue numéro : 002/03.

*Légende :*

Champ de vision de mr D de son point d'observation le jour des faits. (Vue de jour)  
Il s'agit du champ de vision avec lequel il a utilisé son camescope.



B.T.

Prise de vue numéro : 003/3.  
Légende :  
Rue vue  
éloignée du englobant selon le  
témoin l'angle d'évolution de  
l'engin observé au dessus de la  
plaine du (les montagnes du  
fond sont

